
REGLEMENT COMPLET
JEU CONCOURS du 12 mars au 07 avril 2026
« Votez pour la couverture de l'année »

ARTICLE 1 – Société organisatrice

Lagardère Travel Retail France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 095 336, domiciliée au 3-9 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret Cedex, représentée par Madame Marie GARINOIS, en sa qualité de Directrice de la Communication (la « **Société organisatrice** »), organise du 06 mars 2025 au 06 avril 2025 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort appelé « Votez pour la couverture de l'année » (ci-après dénommé (le « **Jeu** »)).

Le Jeu est organisé au sein des points de vente RELAY (ci-après dénommés les « **Points de vente participants** ») dont la liste est détaillée en annexe 1, en France métropolitaine et dans les DOM TOM, pour le compte de l'enseigne RELAY, depuis le site dédié à ce jeu : <https://jeux.relay.com/operation/votez-pour-la-meilleure-couverture>

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
3-9 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, des salariés des Points de vente participants et/ou des membres de leur famille en ligne directe ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de la participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé par voie d'affichage dans les Points de vente participants au Jeu, ainsi que sur les réseaux sociaux (<https://jeux.relay.com/operation/votez-pour-la-meilleure-couverture>) du 12 mars 2026 au 07 avril 2026 minuit inclus, date de fin du Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Principe du Jeu et modalités de participation

Les participants devront :

1. Se rendre sur le site internet du Jeu (<https://jeux.relay.com/operation/votez-pour-la-meilleure-couverture>) qui sera indiquée sur les supports d'annonce du Jeu ;
2. Voter pour la couverture de leur choix (parmi la sélection des couvertures proposées).

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, ou enregistrée après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Les cinq (5) gagnants seront tirés au sort d'ici le 31 juillet 2026 et seront contactés par email pour les en informer. En retour, ils devront indiquer leurs coordonnées postales dans un délai de dix (10) jours pour que leur lot soit adressé sous un délai maximum de trente (30) jours. Sans réponse de leur part passé ce délai de dix (10) jours, leur lot sera remis en jeu.

ARTICLE 6 – Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

- Deux (2) iPhones 17 d'une capacité de 256 go chacun et d'une valeur unitaire de 969,99 € TTC.
- Deux (2) casques Bose QC ultra 2^{ième} génération d'une valeur unitaire de 449,99 € TTC
- Un (1) MacBook air M1 256 go 13 pouces d'une valeur unitaire de 999 €

6.2. Remise des lots

Chaque gagnant recevra son lot par courrier postal à l'adresse qu'il aura communiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de réception de leur adresse postale.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

6.3. Précisions relatives au lot

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges du lot gagné. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués. La Société organisatrice n'est pas responsable des pertes des lots durant leur acheminement par le transporteur jusqu'aux gagnants.

Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. Ce réseau social n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Les destinataires de vos données sont les services de la Société organisatrice, y compris leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, prestataires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et par l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relatifs à la protection des individus quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante en précisant les références exactes du Jeu, en identifiant les données concernées, et en joignant la copie d'un titre d'identité en cours de validité : <https://app.witik.io/fr/form/ltrf/exercice-de-droit>

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les coordonnées de notre Délégué à la protection des données sont les suivantes : <https://app.witik.io/fr/form/ltrf/exercice-de-droit>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
3-9 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

9.3 Consultation

Le règlement complet est consultable sur https://jeux.relay.com/storage/reglements/reglement_48.pdf et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 9.2 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 10 – Remboursement des frais

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de cinq (5) minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 31 juillet 2026 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Annexe 1 : Liste des Points de vente participant au Jeu

Points de vente
301672 ROSA PARKS SNCF
304204 OPERA 2 METRO
305714 RELAY ESPLANADE DE LA DEF
311258 DENFERT MASSY TETE RER
312074 RELAY CHAMPIGNY RER
312181 FONTENAY SOUS BOIS RER
312199 LYON BOISSY 1 RER
312363 RELAY SAINT-GERMAIN RER
312405 VAL DE FONTENAY RER
312413 LA VARENNE RER
312512 LYON ECHANGES RER
312751 RELAY LA DEFENSE RER
312785 LYON ECHANGES COTE EST
312918 CHATELET SALLE ECHANGES
312924 RELAY FNAC AUBER
321034 PARIS AUSTERLITZ SNCF
322172 PARIS EST CENTRAL SNCF
322289 PARIS EST ALSACE SNCF
323121 PARIS LYON H1 VOIE A SNCF
323154 PARIS LYON H1 VOIE N SNCF
323188 PARIS LYON H2 SNCF
323279 PARIS LYON DIDEROT SNCF
323337 PARIS LYON H3 CHALON SNCF
323378 PARIS LYON H3 BERCY SNCF
323501 PARIS GARE BERCY SNCF
324228 PARIS MONTP H1 V11 SNCF
324244 PARIS MONTP H1 V24 SNCF
324277 PARIS MONTP H1 MOUCH SNCF
324285 PARIS MONTP H1 NIV.A SNCF
324350 PARIS MONTP HALL 2 SNCF
324455 PARIS MONTP H1 NIV.B SNCF
325159 PARIS NORD VOIE 3 SNCF
325258 PARIS NORD GL N-1 SNCF
325266 PARIS NORD VOIE 19 SNCF
325373 PARIS NORD EUROSTAR SNCF
325637 P-NORD MEZZ SUD
326215 PARIS ST-LAZ VOIE 1 SNCF
326280 PARIS ST-LAZ BILLET SNCF
326298 PARIS ST-LAZ SPP SNCF
329219 BIBLIOTHEQUE FM SNCF
330290 ASNIERES SNCF
330452 AULNAY SOUS BOIS SNCF
330563 BECON LES BRUYERES SNCF

330786 BONDY SNCF
331033 CERGY PREFECTURE SNCF
331041 CHANTILLY SNCF
331330 CHOISY-LE-ROI SNCF
331546 COMPIEGNE SNCF
331728 LA DEFENSE NIVEAU 3 SNCF
331892 ENGHEN LES BAINS SNCF
332072 ERMONT EAUBONNE SNCF
332213 EVRY COURCOURONNES SNCF
332320 FONTAINEBLEAU SNCF
332452 GAGNY SNCF
332651 GARGES SARCELLES SNCF
333153 MAISON LAFFITTE HALL SNCF
333203 MANTES LA JOLIE SNCF
333369 MELUN SNCF
333807 NOISY LE SEC SNCF
334132 POISSY SNCF
334219 PONTOISE SNCF
334383 RAMBOUILLET SNCF
334441 ROISSY 2 TGV
334557 ST CLOUD SNCF
335638 VERSAILLES CHANTIERS SNCF
335646 VERSAILLES RIVE D. SNCF
335679 VERSAILLES RIVE G. SNCF
340018 AMIENS SNCF
340050 BELFORT-MONTBELIARD TGV
340067 ANGERS SNCF
340100 BESANCON TGV
340130 CHALON-SUR-SAONE SNCF
340174 BORDEAUX NIV -1 SNCF
340182 BORDEAUX NIV 0 SNCF
340190 BORDEAUX BELCIER SNCF
340200 MACON VILLE SNCF
340230 ANNEMASSE SNCF
340268 BREST SNCF
340315 CAEN SNCF
340356 CLERMONT FERRAND SNCF
340448 DIJON SNCF
340471 GRENOBLE SNCF
340554 LILLE FLAND BUISSSES SNCF
340562 LILLE EUROPE SNCF
340570 LILLE FLAND CENTRAL SNCF
340611 LYON P-DIEU POMPIDOU SNCF
340620 LIMOGES SNCF
340638 LORRAINE LOUVIGNY TGV
340655 LYON P-DIEU FNAC SNCF

340679 LYON P-DIEU VILLETTE SNCF
340695 LYON P-DIEU BERAUDIER SNC
340760 LYON PERRACHE SNCF
340802 LE MANS NORD SNCF
340828 LE MANS SUD SNCF
340836 MARSEILLE VOIE A SNCF
340844 MARSEILLE VOIE J SNCF
340927 METZ SNCF
340992 MARSEILLE VOIE N SNCF
341008 MONTPELLIER NIV 0 SNCF
341016 MONTPELLIER NIV 1 SNCF
341057 MULHOUSE SNCF
341115 NANCY HALL THIERS SNCF
341123 NANCY HALL REPUB SNCF
341164 NANTES NORD SNCF
341206 NANTES SUD SNCF
341214 NICE SNCF
341244 NIMES PONT-DU-GARD TGV
341263 NIMES VILLE SNCF
341343 ORLEANS SNCF
341362 PERPIGNAN SNCF
341404 REIMS SNCF
341412 REIMS CHAMPAGNE TGV
341446 RENNES NIVEAU 2 SNCF
341487 RENNES NIVEAU -1 SNCF
341537 ROUEN SNCF
341542 MONTPELLIER SDF CENT TGV
341586 ST ETIENNE SNCF
341636 STRASBOURG HALL CENT SNCF
341693 TOULON SNCF
341743 TOULOUSE HALL 2 SNCF
341768 TOULOUSE HALL 1 SNCF
341842 TOURS SNCF
342048 AGEN SNCF
342169 ANNECY SNCF
342215 ANTIBES SNCF
342246 LES AUBRAIS SNCF
342295 ANGOULEME SNCF
342402 LES ARCS SNCF
342485 ARLES SNCF
342527 ARRAS SNCF
342626 AURAY SNCF
342642 AURILLAC SNCF
342658 BELLEGARDE SNCF
342709 AVIGNON VILLE SNCF
342717 AVIGNON COURTINE TGV

342915 LA BAULE ESCOUBLAC SNCF
342956 BAYONNE SNCF
343002 CARCASSONNE SNCF
343027 BEZIERS SNCF
343038 BELFORT VILLE SNCF
343277 BLOIS SNCF
343350 BOURGES SNCF
343376 BOURG-ST-MAURICE SNCF
343396 BOURG EN BRESSE SNCF
343491 BRIVE SNCF
343647 MONTAUBAN SNCF
343673 CANNES SNCF
343707 LE RAINCY SNCF
343905 CHAMBERY SNCF
343996 CHARTRES SNCF
344036 CHATEAUROUX SNCF
344226 COLMAR SNCF
344473 DAX SNCF
344499 DIEPPE SNCF
345041 FORBACH SNCF
345054 GUINGAMP SNCF
345063 HENDAYE SNCF
345201 SARTROUVILLE SNCF
345211 CREIL SNCF
345236 NIORT SNCF
345241 AIX LES BAINS SNCF
345251 MONTELMAR SNCF
345261 VALENCE VILLE SNCF
345862 LE HAVRE SNCF
345870 MONTIGNY SNCF
345884 VIERZON SNCF
345891 DUNKERQUE SNCF
346085 LAVAL SNCF
346121 LIBOURNE SNCF
346148 LISIEUX SNCF
346262 LORIENT SNCF
346288 LOURDES SNCF
346760 MONTCHANIN LE CREUSOT TGV
346874 MORLAIX SNCF
346884 MOULINS SNCF
346916 MOUTIERS SALINS SNCF
347021 NARBONNE SNCF
347125 NEVERS SNCF
347419 PAU SNCF
347443 PERIGUEUX SNCF
347484 POITIERS SNCF

347740 QUIMPER SNCF
348052 LA ROCHELLE SNCF
348359 ST-BRIEUC SNCF
348461 SAINTES SNCF
348649 ST-MALO SNCF
348664 ST-NAZAIRE SNCF
348714 ST-PIERRE DES CORPS SNCF
348789 ST-RAPHAEL SNCF
348912 SARREBOURG SNCF
348962 SAVERNE SNCF
349092 SETE SNCF
349225 TARBES SNCF
349282 THIONVILLE SNCF
349480 TROYES SNCF
349571 VALENCE TGV
349597 VALENCIENNES SNCF
349613 VANNES SNCF
349753 VICHY SNCF
349780 BESANCON VIOTTE
373050 MULHOUSE RELAY ZP
373100 BORDEAUX RELAY HA ZP
373126 BORDEAUX RELAY BILLI ZR
373134 BORDEAUX RELAY HB ZP
373159 CLERMONT FERRAND TRIBS ZP
373175 MARSEILLE RELAY T1 SCH ZR
373217 LILLE RELAY ZP
373233 LYON RELAY T1 ZR
373241 LYON RELAY T2 ZR
373258 LYON RELAY T1 ZP
373290 MARSEILLE RELAY T1 ZP
373308 MARSEILLE RELAY T1 INT ZR
373373 MONTPELLIER RELAY TRIB ZP
373415 NANTES RELAY ZP
373431 RENNES RELAY TRIBS ZP
373449 NICE RELAY T2 ZP
373456 NICE RELAY T1 ZP
373472 NICE RELAY T1 HB INT ZR
373506 TOULON RELAY TRIBS ZP ZR
373522 NICE RELAY T1 HA SCH ZR
373548 NICE RELAY T2 MODULE 2 ZR
373605 MARSEILLE RELAY T2 ZR
373613 STRASBOURG RELAY MINUT ZP
373621 NANTES RELAY H3 ZR
373655 BIARRITZ RELAY ZP
373696 TOULOUSE RELAY ZP
373715 MONTPELLIER RELAY B&CO ZR

373735 BIARRITZ RELAY AELIA ZR
373746 TOULOUSE RELAY STD HC ZR
373787 MONTPELLIER TRIBS ZR
373795 MARSEILLE RELAY T1 NAT ZR
373852 PERPIGNAN RELAY TRIBS ZP
373915 TOULOUSE RELAY TRIBS HA Z
373925 TOULOUSE RELAY HC ZR
374116 NICE RELAY T2 MODULE 1 ZR
374155 BREST RELAY B&CO AELIA ZR
374161 BREST RELAY ZP
811010 CDG1 RELAY ZP
811040 CDG1 SAT 1 RELAY ZSD
811050 CDG1 SAT 3 RELAY ZSD
811060 CDG1 SAT 3 RELAY LM ZSD
811090 CDG1 SAT 5 RELAY ZSCH
811100 CDG1 SAT 6 RELAY ZSCH
812010 CDG2 A RELAY ZSD
812020 CDG2 A SAT A RELAY ZSD
812040 CDG2 C RELAY ZSD
812050 CDG2 AC RELAY MONOP ZP
813010 CDG2 BD RELAY ZP
813020 CDG2 BD RELAY MONOP ZSCH
813030 CDG2 B RELAY ZSD
813040 CDG2 D RELAY ZSCH
814010 CDG2 ABCDEF NV 4 RELAY ZP
814020 CDG2 E RELAY ZP
814090 CDG2 E K RELAY MONOP ZSD
814100 CDG2 E K JETEE RELAY ZSD
815020 CDG2 E L NORD LASTM ZSD
815040 CDG2 E L SUD LASTM ZSD
815050 CDG2 E L NORD RELAY ZSD
816010 CDG2 E HALL M RELAY ZSD
816040 CDG2 E M NORD ZSD
817010 CDG2 F RELAY ZP
817050 CDG2 F1 RELAY ZSCH
817060 CDG2 F2 RELAY ZSCH
818010 CDG2 G RELAY ZP
818020 CDG2 G RELAY ZSCH
819010 CDG RER ROISSYPOLE ZP
819020 CDG3 RELAY ZP
819030 CDG3 RELAY ZSCH
819040 CDG3 RELAY ZSD
821010 ORLY 1 A RELAY ZP
821020 ORLY 1 A RELAY ZSCH
821030 ORLY 1 A EXT RELAY ZSCH
821040 ORLY 1/2 ARRIVEE RELAY ZP

821050 ORLY 1 B RELAY ZSCH
821060 ORLY 1 B RELAY ZP
822010 ORLY 2 C RELAY ZP
822020 ORLY 2 BOX 1 RELAY ZSCH
822030 ORLY 3 RELAY ZP
822040 ORLY 3 D RELAY ZSCH
822050 ORLY 3 D RELAY ZSD
822080 ORLY 3 E JETEE RELAY ZSCH
824030 ORLY 4 NIV 1 RELAY ZP
824040 ORLY 4 JETEE 1 RELAY ZSD
824050 ORLY 4 JETEE 2 RELAY ZSD
824070 ORLY 4 RELAY MONOP DY ZSD